

La nouvelle loi asile-immigration, dite loi Collomb, a été publiée au Journal officiel le 10 septembre 2018 et est désormais applicable.

C'est une terrible machine à enfermer, à expulser !

Sans même attendre le décret d'application d'une des mesures de cette loi concernant l'évaluation de la minorité des Mineurs Isolés Etrangers, on constate au Havre les effets dévastateurs du recours presque systématique à la PAF pour l'analyse des papiers et l'utilisation par celle ci du logiciel VISABIO.

On en voit l'illustration par l'envoi en Centre de Rétention Administrative (CRA) de jeunes présumés majeurs car, lors de leur parcours, ils ont demandé un visa avec un passeport d'emprunt les donnant pour majeur. Plusieurs jeunes sont passés récemment par Oissel dans ces conditions dont **Alpha, jeune guinéen né en février 2002, qui y a été envoyé le mardi 26 février sous le coup d'une OQTF décidés sur la foi d'un passeport lui donnant 34 ans. Ridicule et inhumain !**

Cette politique vient de conduire les autorités préfectorales à franchir une nouvelle étape : **l'expulsion** aujourd'hui de Zia, un **jeune Afghan de 18 ans**, vers une zone en guerre. Zia est hazara (une ethnie persécutée), **Zia est handicapé mental** (âge mental 6 ans selon expertise + syndrome post traumatique). **Atroce et inhumain !**

La place de ces jeunes n'est pas d'être enfermés au CRA D'Oissel !

Leur place est en France parce que c'est le pays qu'il ont choisi pour fuir des mauvais traitements et tenter de reconstruire leur vie.

Leur place est près de leurs amis, près de ceux qui ont croisé leur route et les ont accueilli.

Les CRA sont des lieux d'isolement, des lieux d'enfermement où les abus et les mauvais traitements sont nombreux. Cette loi allonge les durées permises pour les rétentions.

Depuis le 2 janvier 2019, la durée maximale d'enfermement en rétention des personnes étrangères a doublé, alors même que tous les acteurs reconnaissent depuis longtemps l'inefficacité de cette mesure

L'administration dispose maintenant de **90 jours** pour expulser du territoire les personnes privées de liberté dans les centres de rétention administrative (CRA) **contre 32 jours en 2004**, époque de la construction du centre d'Oissel.

Ceci s'apparente de plus en plus à une peine de prison, qui touche **des personnes qui n'ont commis aucun délit.**

Plusieurs suicides, des révoltes et grèves de la faim y ont eu lieu, ces derniers mois dans plusieurs Centres de Rétention Administrative en France, dont celui de Oissel.

**Cette loi est aussi
une nouvelle régression pour les droits des personnes étrangères.**

☐ **Les droits et libertés des demandeurs et demandeuses d'asile sont réduits.**

On peut :

- En expulser certain-e-s durant leur recours contre un premier refus.
- Les obliger à vivre dans une région et pas dans les autres.
- Les empêcher de circuler librement sur le territoire.
- Les obliger à faire leurs procédures par visio-conférence.
- Les empêcher de demander un titre de séjour une fois débouté-e-s.
- Les assigner à résidence et les expulser plus facilement après un refus.

☐ **Les droits et libertés des étrangers et étrangères sont réduits.**

La loi asile -immigration permet aussi de

- Les retenir 24 heures lors d'un contrôle de papiers au lieu de 16 heures.
- Les enfermer à domicile 3 h/jour en cas d'assignation à résidence.
- Leur interdire de revenir sur le territoire français en cas d'expulsion.
- Les empêcher de circuler en France avec des papiers d'un autre pays européen.

C'est pourquoi, nous appelons à

UN RASSEMBLEMENT contre la nouvelle loi asile-immigration !

Lundi 4 Mars à 17h30 devant la Sous-préfecture du Havre

1 être humain = 1 être humain

Premiers signataires : AHSETI, Des Lits Solidaires, RESF, LDH, ATTAC, Femmes Solidaires Le Havre, FSU, Solidaires